

La feuille d'hiver de **VERSONNEX**

39

Décembre 2020

Dernier exemplaire
de la Feuille sur
support papier !

Nouveau plan
de viabilité hivernale

Soutien aux
sinistrés de La Roya

Une versonnexoise
dans le Vendée Globe

La feuille d'hiver de Versonnex

Le Mot du Maire P2

Actualités municipales P3

- Les échos du Conseil Municipal
- Le nouveau bureau exécutif de Pays Gex agglo
- Prolongement de la voie verte route de Collex Bossy

Vie communale P5

- Label APICité
- La faune sauvage de Versonnex
- LPO
- Démocratie participative
- Alexandra gagne Koh Lanta
- Bibliothèque
- Centre de loisirs
- Un point sur l'école
- Emma et Julia soutiennent Le Pal
- Déneigement 2020-2021
- CCAS
- Une versonnexoise dans le Vendée globe

Côté associations P13

- Mercredis de neige
- Sou des écoles
- Ateliers de Colette
- Les ateliers de Colette
- Ramassage scolaire des Genévriers

Évènements à venir P15

- «Troc aux graines»
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

Informations diverses P16

- Covid-19
- Déclarer vos ruches
- Frelon asiatique
- L'hiver au jardin
- ADAPA
- Danger du monoxyde de carbone
- Vente de bois de chauffage
- Votre journal évolue

État-Civil P19

Services de Versonnex P20

Une reprise compliquée

“ 2020 se termine, Année particulière, qui nous a vu assignés à résidence pour une bonne partie du printemps et de l'automne, avec une courte respiration (c'est le cas de le dire) cet été, et que dire des fêtes de fin d'année, couvre feu, 6 à table.... drôle de perspective !

2020, une année à oublier ... ou pas ! En tout cas, une année de procrastination et il nous tarde de pouvoir nous réunir pour évoquer ceux qui nous ont quittés et que l'on n'a pas pu accompagner convenablement.

2020, une année charnière qui nous a recentré sur certaines priorités. Nous savons maintenant quelle est la valeur de tous ces moments partagés que nous avons dû abandonner, rencontres familiales, sorties au restaurant, théâtre ou cinéma, activités associatives. Heureusement dans ce long tunnel, nous entrevoyons quelques lueurs éclairant la grisaille ; l'entraide et la solidarité ont pu atténuer, pour les plus isolés et les plus fragiles, la rigueur de cette période et les nouveaux moyens de communication ont permis à la majorité de garder le contact.

2020, une pause dans le vivre ensemble ? A voir la richesse de cette feuille d'information, il n'en est rien, ce serait même tout le contraire, et nombreux sont les rendez-vous qui nous sont adressés pour 2021. Le début d'année sera certainement encore restreint et c'est avec impatience que tous, associations, commerçants, artistes, bénévoles, préparent le retour des beaux jours. Les 4 réunions de quartiers de Versonnex nous ont fait de belles promesses de rencontres, d'ici là :

Bonne lecture, bonnes fêtes, bonne santé

Restons prudents ! ”

> Jacques Dubout
Maire de Versonnex

Les Echos du Conseil Municipal

De septembre à décembre 2020, le conseil municipal a notamment :

- Délibéré pour acter le prix d'acquisition de parcelles pour les travaux de réalisation de la voie verte route de Collex-Bossy et autorisé le maire à déposer les demandes de subventions auprès des instances administratives compétentes,
- Désigné 3 suppléants supplémentaires pour siéger auprès du SIEA,
- Approuvé le règlement intérieur du conseil municipal,
- Autorisé le maire à lancer l'appel d'offres pour les travaux de dévoiement des réseaux du CERN, dans le cadre du projet de voie verte route de Collex-Bossy,
- Accepté la Décision Modificative n°1 et autorisé les inscriptions budgétaires s'y rapportant,
- Autorisé le maire à signer la convention d'adhésion au dispositif RDA (Réseau Départemental d'Alarme) pour le CPINI de Versonnex,
- Accepté le versement d'une indemnité forfaitaire d'itinérance (IFI) de 210 € par an,

pour les agents utilisant leur véhicule personnel durant la journée de travail pour se rendre d'un lieu à un autre, sur le territoire de la commune, dans le cadre de leurs fonctions,

- Autorisé le maire à signer la convention à intervenir avec ALECO1 (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain) pour identifier les points d'amélioration énergétique au niveau de l'enveloppe des différents bâtiments et guider la commune dans le suivi des travaux s'y rapportant,
- Acté la programmation 2021 des refuges LPO (Ligue protectrice des oiseaux) à installer sur la commune,
- Nommé les membres de la commission de contrôle des listes électorales suite aux élections municipales 2020,
- Accepté l'installation d'un deuxième taxi sur la commune de Versonnex,

- Déposé le dossier pour le Label APICITES,
- Travaillé sur le nouveau plan de viabilité hivernale,
- Accepté la Décision Modificative n° 2 et autorisé les inscriptions budgétaires s'y rapportant,
- Accepté la modification des statuts de la CAPG dans le cadre de la compétence facultative « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid »,
- Autorisé le maire à signer la convention à intervenir avec le SIEA, pour adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents,
- Accepté l'exonération des loyers de décembre 2020 et janvier 2021 de «Entre Vous et Nous» au regard de la crise sanitaire et de la fermeture des restaurants;

> Marie Paule Vernizeau

Les comptes rendus des conseils municipaux sont consultables sur le site internet de la mairie:
www.versonnex.fr



Le nouveau bureau exécutif de Pays de Gex agglo est installé depuis le 16 juillet. Voici le Président, les 8 Vices-Présidents et les compétences qui leurs incombent.

5. Hubert BERTRAND

4^{ème} vice-président
En charge des transports et des mobilités durables
Maire de Saint-Genis-Pouilly

4. Aurélie CHARILLON

3^{ème} vice-présidente
En charge de l'innovation et de la transition écologique
Maire de Prévessin-Moëns

3. Vincent SCATTOLIN

2^{ème} vice-président
En charge de l'attractivité économique, du développement touristique et des relations transfrontalières
Maire de Divonne-les-Bains

7. Daniel RAPHOZ

6^{ème} vice-président
En charge de l'aménagement, de l'urbanisme, du logement et des gens du voyage
Maire de Ferney-Voltaire

2. Muriel BENIER

1^{ère} vice-présidente
En charge des finances, des espaces naturels et agricoles, de la communication et de la prospective
Maire de Thoiry



1. Patrice DUNAND

Président de Pays de Gex agglo
Maire de Gex

6. Isabelle PASSUELO

5^{ème} vice-présidente
En charge des solidarités, de la santé et de la petite enfance
Maire d'Echenevex

9. Bernard VUAILLAT

8^{ème} vice-président
En charge du patrimoine et de la politique foncière
Maire de Chézery-Forens

8. Jean-François OBEZ

7^{ème} vice-président
En charge de la valorisation culturelle, de l'administration, des ressources humaines et de la mutualisation
Maire d'Ornex

Prolongement de la voie verte route de Collex-Bossy

Inscrits au budget 2020 les travaux de la voie verte en direction de Bossy ont été eux aussi impactés par la crise sanitaire.

Le coup d'arrêt imposé en mars avril n'a pas permis au maître d'œuvre de préparer les dossiers dans les temps, cependant le projet avance !

Tout d'abord sur le plan foncier, à l'exception d'une parcelle, l'ensemble des propriétaires a confirmé son accord. Pour les 75 m manquants si le plan B n'était toujours pas accepté. Une procédure de DUP pourrait être engagée. Devant la longueur de la procédure nous contournerions momentanément ce problème.

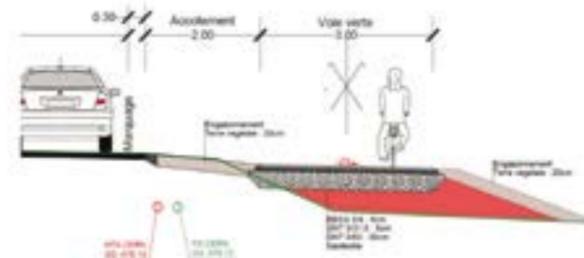
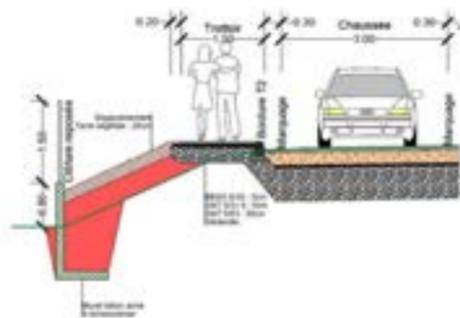
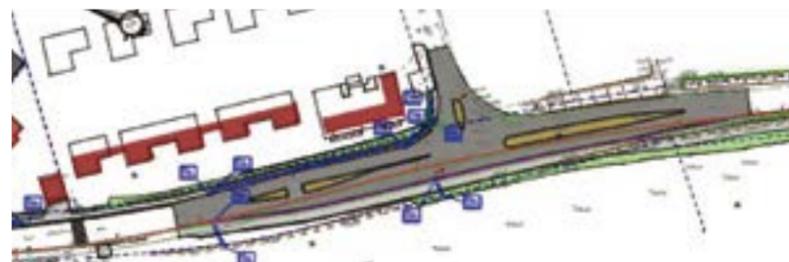
- Des travaux de déplacement des réseaux enterrés ont d'ores et déjà été réalisés, pour profiter de l'arrêt des installations du CERN.
- Le projet et le choix des entreprises seront finalisés cette fin d'année pour un démarrage du chantier en mars 2021.

Le chantier débutera par la création d'un «tourne à gauche» sécurisant le carrefour de la rue du Stade en ralentissant le flot des pendulaires. Les traversées de piétons et vélos seront également améliorées.

Puis toujours au printemps 2021, la voie cyclable en site propre distante de 2 m de la route départementale, ralliera par un revêtement enrobé la douane de Bossy.

2022 verra la fin des travaux par la création d'un trottoir côté Bois Chatton.

> Jacques Dubout



Les avez-vous entendues ? A la faveur des derniers rayons de soleil elles ne bzzent que de ça, nos abeilles de Versonnex !

D'une ruche à l'autre, d'abeilles à abeilles, de bourdons à bourdons, de papillons à papillons le message est passé, la nouvelle annoncée :



Versonnex vient de recevoir le label APIcité !

Le label APIcité a été créé en 2016 à l'initiative de l'Union Nationale pour l'Apiculture Française (UNAF), son objectif : valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Cette distinction, accordée pour deux ans, met à l'honneur la politique environnementale de la mairie. Elle va ainsi l'inciter et l'accompagner à poursuivre ses projets en faveur des abeilles, des pollinisateurs sauvages, de la biodiversité et plus généralement de la qualité de vie des habitants.

Un peu partout dans le monde, les colonies d'abeilles sont en déclin, victimes de la dégradation de notre environnement : dérèglements climatiques, nouveaux virus et agents pathogènes, acariens (*varroa destructor*), parasites (*nosema ceranae*), disparition des habitats naturels en raison des monocultures et, bien évidemment, traitements phytosanitaires.

«LÀ OÙ L'ABEILLE NE PEUT VIVRE IL NE FAIT PAS BON VIVRE POUR L'HOMME»

- En France, on estime que **30% du cheptel meurt chaque année**, ce qui représente 30.000 ruches en moins par an et fait chuter la production de miel de 33.000 tonnes à 10.000 tonnes. Or, on le sait, l'abeille ne se contente pas de produire du miel. Elle est aussi l'insecte pollinisateur par excellence, clé de voûte de notre sécurité alimentaire. 75 % de la production mondiale de nourriture dépend des insectes pollinisateurs.
- Les plantes constituent la base de l'existence, la nourriture et l'espace de vie des animaux et des êtres humains. De ce fait les abeilles ne sont pas un choix, nous avons besoin d'elles.

La disparition des abeilles, et plus largement des pollinisateurs, est une catastrophe planétaire qui met en danger l'humanité. Car sans abeilles, il n'est plus de biodiversité. Sans abeilles, il n'est plus de fleurs, ni parfums, ni saveurs. Sans abeilles, il n'est plus de graines, ni d'animaux granivores. Sans abeilles, c'est la flore et la faune qui disparaissent peu à peu. Et l'humanité avec elles. Les abeilles sont les garants de notre avenir et de celui de nos enfants, protégeons-les !

Pionnière en 2014 lors de l'attribution de commune sans pesticide, Versonnex n'a eu de cesse de montrer son engagement en faveur de l'environnement et de la préservation de la biodiversité, avec entre autres la Création d'une AMAP en 2014, la mise en place d'un TAP, d'un jardin partagé, le label Terre Saine en 2016, la mise en place d'un rucher pédagogique et de jachères fleuries en 2017, la réhabilitation de mares pour des espèces endémiques de

grenouilles, l'enherbement du vieux cimetière, la signature de la charte Frapna pour un éclairage raisonnée en 2018, le Label régional zéro pesticide de la FRAPNA en 2019, l'installation d'un jardin d'entraide sur un terrain communal, la mise en place d'une convention pour l'installation de moutons sur la commune pour l'entretien des espaces verts, la création de zone BZZZ en 2020 et tout récemment la création de refuges LPO.

Le prix obtenu encourage la commune et les habitants à continuer dans ce sens sociétal.

CRITÈRES DE LABELLISATION

Toute commune qui le souhaite peut être candidate au label APIcité. Il lui suffit d'en faire la demande auprès de l'UNAF et de remplir **un questionnaire d'auto-évaluation**.

C'est un comité de labellisation qui étudie les candidatures et accorde le label de niveau 1, 2 ou 3.

- **Démarche reconnue : 1 abeille**
- **Démarche remarquable : 2 abeilles**
- **Démarche exemplaire : 3 abeilles**
- **Versonnex est lauréate du label APIcité® 2020, 1 Abeille - «Démarche reconnue»,**

Les critères d'évaluation sont axés autour de **5 grandes thématiques** :

- Développement durable : les actions de la commune en faveur des abeilles
- Gestion des espaces verts : gestion différenciée, traitements écologiques, bonnes pratiques
- Biodiversité : diversité végétale, plantes mellifères et prairies fleuries
- Apiculture : formation des apiculteurs, ruchers en ville et lutte contre le frelon asiatique
- Sensibilisation : actions pédagogiques, événements autour des abeilles...

> Dominique Porteilla-Fournier

La faune sauvage de Versonnex

La commune vient de signer une convention avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). La LPO va procéder à l'inventaire de la faune du village sur 4 sites. Dans le même temps, nous aimerions organiser un inventaire participatif sur toute la commune : «La faune sauvage de Versonnex».

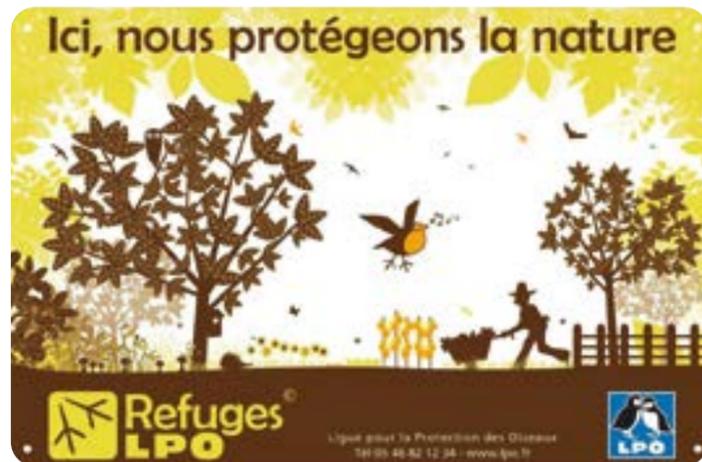
Le principe est le suivant : au cours d'une promenade vous apercevez un animal (oiseaux, batraciens, cervidés, serpents... etc...), vous prenez une photo et vous l'envoyez (en bonne qualité) sur le mail : charreaujm@gmail.com avec date, heure, lieu et votre prénom. Un article verra le jour ensuite sur le journal communal, en expliquant ses mœurs et ses coutumes. Une page facebook a été créée :

<https://www.facebook.com/faunesauvageversonnex> pour regrouper également les photos et pour donner quelques conseils afin de favoriser la biodiversité dans votre jardin. Ces rencontres doivent être fortuites, en aucun cas il faut chercher à déranger les animaux dans leur domaine.

Suite à ce travail d'inventaire des aménagements seront créés (installation de nichoirs, création de prairies naturelles... etc...). Nous sommes également à la recherche d'associations pour créer un atelier de fabrication de nichoirs (oiseaux, chauvesouris). Une classe de la maternelle serait prête à les décorer. La mairie prendrait en charge les achats sous forme de subvention ou en allant elle-même acheter les fournitures.

Pour toutes informations supplémentaires : charreaujm@gmail.com

> Jean-Marc Charreau



Versonnex s'est à nouveau engagée dans plusieurs projets pour la défense de la biodiversité.

La commune va, entre autres, signer une convention avec la LPO (Ligue Pour la Protection des Oiseaux) pour obtenir le label «Refuge LPO» dans 3 quartiers du village (Genévriers, Bois Chatton et au centre du village proche du «jardin d'Entr'aide»). Ce n'est pas pour autant que les autres quartiers seront délaissés. L'expérience obtenue dans la gestion des 4 sites retenus sera bénéfique à tout le village. L'idée est de répandre les bonnes pratiques et l'aide à la faune sauvage sur toute la commune.

Concrètement, la LPO va procéder dans un premier temps à l'inventaire de la faune présente en 4 passages sur les 4 saisons. En accord avec le service technique et les élus, des directives seront appliquées pour favoriser le développement de la faune sauvage (oiseaux, batraciens, chauve-souris, pollinisateurs etc ...)

Des nichoirs et hôtels à insectes seront installés. Des espaces naturels vont aussi voir le jour. C'est-à-dire que pour certains espaces on laissera faire la nature en limitant à une fois par année l'intervention humaine.

Quel est l'intérêt de laisser pousser l'herbe ?

En termes écologique, ça n'a tout simplement rien à voir. L'herbe haute garde l'humidité de la rosée du matin, le sol reste frais, différentes espèces végétales vont apparaître et l'enrichir, alors qu'en été les pelouses se dessèchent en quelques jours à moins de les arroser abondamment.

Finalement une prairie sauvage – faite d'herbes hautes – va capter le carbone, réguler la température, stocker l'humidité et offrir le gîte et le couvert à d'innombrables espèces d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères. Ses bénéfices écologiques sont immenses, même sur des petites surfaces.

Nous espérons que ce parti pris sera compris et accepté par tous.

En collaboration avec la LPO des animations grand public seront organisées. Une fois par an et à l'issue des 3 années de convention, des bilans seront tirés pour constater si nos efforts ont porté leurs fruits. Nous vous tiendrons bien sûr informés dans la feuille communale, des suites de ce projet.

Plus d'informations sur les refuges LPO : <https://refuges.lpo.fr/agir/creer-un-refuge-lpo/>

> Jean-Marc Charreau

Démocratie participative

Rapport du programme débuté vendredi 25 septembre

Une distribution de 956 accroches portes, a permis de couvrir 100 % de la commune. Près de 100 questionnaires ont été collectés depuis le 2 octobre, soit plus de 10 % de réponses. Pour ce type d'exercice, cela représente un résultat honorable qui démontre l'intérêt manifesté par nos concitoyens pour ce premier exercice.

La restitution de cette action auprès des 4 quartiers, se résume comme suit :

Question 1 «**Qu'est-ce qui vous plaît dans votre commune**» : près de 74% des réponses indiquent : Le calme, le cadre de vie, la propreté, les espaces verts et la proximité des écoles, les commerces, les services. Puis avec près de 34% de réponses : la bonne entente avec le voisinage.

Question 2 «**A quelles activités aimez-vous participer**» : la promenade est la plus pratiquée.

Question 3 «**Quelles activités supplémentaires souhaiteriez vous**» :

Questions 4 «**Que souhaiteriez-vous de plus pour améliorer la qualité de vie**», réponses par ordre de priorité :

- Développement des voies vertes
- Augmentation des transports en commun
- Réduction de la vitesse et meilleur entretien
- Points verts et poubelles semi enterrés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre les nuisances canines

Demandes diverses : Distributeur automatique de billets ; Services postaux ; Halte-garderie ; Patinoire éphémère ; Salle de jeux ...

Sur la base de ces résultats, nous avons pu compter sur votre participation aux réunions de conseils de quartiers, qui ont eu lieu le 10 octobre en présentiel puis, contraints par la crise sanitaire, le 07/11, le 21/11 et le 28/11 par visioconférence. Lors de ces rencontres nous avons mis à jour les divers sujets relatifs au cadre de vie et les animations dans chacun des quartiers.

Nous souhaitons avec enthousiasme poursuivre le programme ; si la situation sanitaire nous le permet, nous envisageons la mise en place dès que possible d'une marche mensuelle par quartier et espérons pouvoir planifier au printemps des réunions autour d'un buffet canadien dans chaque quartier.

> Jean-Laurent Fervel

Pour suivre le lien, le suivi et l'avancement des sujets, sans attendre les rencontres programmées, nous vous invitons à consulter régulièrement la Newsletter, le site de Versonnex, les panneaux d'affichage au point de rencontre de chaque quartier, ou à nous contacter par mail à l'adresse suivante : conseil.citoyen@versonnex.fr

Alexandra gagne Koh Lanta



Elle avait commencé l'aventure quasiment aphone aux Fidji. L'annonce du résultat final l'a laissée à nouveau sans voix, vendredi, en direct des studios de la Plaine Saint-Denis. Alexandra, de la tribu de l'Est, est l'aventurière victorieuse de cette 21^e édition de Koh Lanta Les 4 Terres.

Visiblement très émue lorsque Denis Brogniart a dépouillé le septième bulletin en sa faveur, la comptable résidente de Bois Chatton a mis plusieurs secondes à trouver les mots sur le plateau de TF1 : «Je voulais montrer à mes deux filles qu'avec de la détermination, on peut y arriver. J'ai rempli ma mission». Sa victoire, Alexandra l'a dédiée à ses deux filles âgées de 8 ans et 3 ans. La jeune maman est une aventurière combative, non seulement dans Koh Lanta, mais aussi dans la vie. Elle se bat au quotidien, avec son compagnon Hugo, pour sa plus jeune fille atteinte d'une maladie congénitale. Alexandra a fait preuve d'une grande logique sur certaines épreuves et grâce à elle, ses compagnons de galère avaient quelque chose à se mettre sous la dent, en effet, la jeune maman a aussi un don pour trouver du manioc, à tel point que Dorian la surnommait «Manioc Woman». C'est certainement l'une des raisons pour laquelle les douze membres du jury final ont voté en majorité pour elle face à Brice. «Si je gagnais, il y en aurait une grande partie qui servirait à mes filles : leur avenir, leurs rêves, leurs projets. C'est une des raisons pour laquelle j'ai participé à Koh-Lanta», avait déclaré la candidate dans une interview au TV Mag Le Figaro. Deux petites filles qui peuvent désormais se vanter d'avoir une maman Wonder Woman, détectrice de manioc, et grande gagnante de la 21^e saison de Koh Lanta.

Par cet article nous souhaitons rendre hommage à Alexandra pour sa détermination et son courage autant que pour sa victoire.

> Jean-Marc Charreau



BIBLIOTHÈQUE VS. CONFINEMENT : 1-0

L'équipe de la bibliothèque avait prévu toute une série d'activités pour fêter Halloween tous ensemble dans les règles sanitaires alors en vigueur.

Sur inscription, de jeunes et moins jeunes lecteurs étaient invités à venir créer des guirlandes de fantôme, des chauves-souris brillants dans le noir, et des marques-pages monstrueux, mais aussi à venir écouter des contes terrifiants !

Et le reconfinement est arrivé, deux jours avant notre animation... Quelle tristesse !

Mais l'équipe de la bibliothèque a décidé de ne pas se laisser abattre, et même si nous devons remettre nos bricolages effrayants à l'année prochaine, nous avons choisi de maintenir la séance de contes. Mais il ne nous était plus possible de nous retrouver tous ensemble en mairie...

Alors j'ai choisi, avec l'aide des autres bénévoles, d'organiser une séance virtuelle de contes. Et une dizaine de jeunes ont répondu à mon appel, moi qui suis la cousine de Dracula. Tout en buvant une tasse de pipi de chauve-souris - un vrai délice, je vous le conseille - j'ai pu régaler l'auditoire d'aventures d'Halloween, pour terminer sur un conte bien flippant de zombi qui sort de terre, de fantôme et de monstre de terre, sans oublier la sorcière du fond du bois de Bois-Chatton !

Prenez garde lorsque vous vous promenez dans la forêt de Bois-Chatton, des créatures en ont fait leur demeure.

BIBLIOTHÈQUE VS. CONFINEMENT : 2-0

Tout a dû fermer ses portes le 30 octobre. Encore une fois. Pour nous protéger contre ce virus effrayant.

La bibliothèque aussi a été obligée de fermer. Ce fut un véritable crève-cœur que de devoir envoyer à nouveau un courriel aux lectrices et lecteurs pour annoncer la fermeture.

Mais il nous semblait impossible de repartir comme en mars avec une fermeture de plusieurs mois, sans pouvoir pratiquer d'échange de livres ! Impensable !

Alors, j'ai pris mon courage à deux mains, et avec les précieux conseils des autres bénévoles de la bibliothèque, je me suis attelée à la mise en place d'un service de drive. Il fallait déjà obtenir les autorisations de la Direction de la Lecture Publique (notre organe de référence sur le territoire), mais aussi et surtout celle de la municipalité. Le maire nous a fait confiance et nous a encouragés dans cette démarche.

C'est ainsi que nous avons pu vous proposer un service de drive dès le samedi 7 novembre.

Comment cela se passe-t-il, allez-vous me demander ?

Rien de plus simple ! Il vous suffit de commander un CODEX, c'est-à-dire une sélection d'ouvrages à venir retirer en bibliothèque lors des plages d'ouverture dédiées.

Voici les six commandements du drive

1. Une liste de documents en consultant le catalogue vous établirez.
2. Le formulaire accessible sur notre site internet www.bibliotheque-versonnex.fr vous remplirez: (bien qu'il soit possible de réserver directement sur le site à partir de votre compte, nous vous demandons malgré tout de remplir le formulaire)
3. Le mail ou le coup de téléphone de votre bibliothécaire préférée avant de venir chercher votre commande vous attendrez.
4. Un masque le jour de retrait vous porterez.
Les mains avant de toucher vos livres vous vous désinfecterez (gel à disposition)
5. Les plus de 60 ans un rendez-vous personnalisé peuvent demander.
Dans ce cas, merci de nous contacter par mail ou par téléphone aux horaires d'ouverture de la bibliothèque (mercredi de 16h30 à 18h ou le samedi de 10h30 à 12h)
6. Les lecteurs ne pouvant venir en bibliothèque à un service de portage peuvent s'inscrire.
Eh oui, nous avons décidé de choyer nos lectrices et lecteurs, et de proposer non pas une nouveauté (le drive), mais plusieurs (le CODEX surprise, le portage de documents si besoin).

Voici des questions qui pourraient survenir après la lecture de ce courriel, et pour lesquelles je vous ai déjà préparé une réponse:

1. Votre ordinateur ne fonctionne pas? Le formulaire vous semble trop bizarre? N'hésitez pas à nous appeler au 04.50.41.19.49 le mercredi de 16h30 à 18h ou le samedi de 10h30 à 12h pour procéder à l'établissement d'un CODEX ensemble.
2. Vous ne savez pas trop quoi choisir? Pas de soucis, nous pouvons choisir pour vous! Dans le formulaire, vous avez la possibilité de demander un CODEX surprise, et nous chercherons alors les meilleurs livres dans notre collection (choix qui va être très difficile, ils sont tous bons !)
3. Et les animations dans tout ça ? Pas de panique, nous réfléchissons à un nouveau concept d'animations à distance, et dès que ça sera prêt, nous vous enverrons un courriel pour inscription.
Attendez-vous à des surprises.
4. Tout cela vous donne envie, mais vous n'êtes pas encore lectrice/lecteur ? Aucun soucis ! Envoyez-nous un courriel à bibliotheque-versonnex@orange.fr, et nous conviendrons d'un rendez-vous en ligne pour procéder à votre inscription.

Si d'autres questions venaient à survenir, n'hésitez pas à nous contacter.

A bientôt pour de nouvelles lectures !

BIBLIOTHÈQUE VS. CONFINEMENT : 3-0

Bien que le confinement nous ait forcé à fermer nos portes, nous continuons à prendre soin de vous, et cela passe par l'achat de nouveaux livres pour compléter nos collections.

C'est ainsi que grâce au site www.chez-mon-libraire.fr, association qui regroupe plus de 160 librairies indépendantes dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, que nous avons pu malgré ces temps difficiles commander des nouveautés.

Envie de lire le dernier Joël Dicker? Ou le premier Musso? Une petite histoire de la Pat'patrouille? Ou rêver avec le petit ours polaire Plume? Chercher Spiderman? Suivre les aventures du Sorcelleur Geralt de Riv? N'hésitez plus et regardez notre page nouveautés sur notre site www.bibliotheque-versonnex.fr! Pour commander, rien de plus simple! Inscrivez le titre dans le formulaire CODEX, et nous vous le préparons pour la prochaine permanence.

Bonnes lectures !

> Emeline Hedrich



Le centre de loisirs

Les rentrées scolaire et périscolaire ce sont bien passées !

À la rentrée, le groupe des «mange tout» a été réquisitionné pour redécorer une partie du centre. Le thème retenu a été la jungle. Un peu d'huile de coude plus tard et quelques franches rigolades, **le résultat est pas mal, non ?**

> Martin Ghis



Un point sur l'école à Versonnex

L'épidémie de Covid 19 touche l'ensemble de la population et l'école de la République est, de fait, confrontée à une situation sanitaire complexe et contraignante à laquelle sont venues s'ajouter des menaces terroristes et donc des mesures renforcées du plan Vigipirate passé au niveau d'alerte attentat.

Depuis le retour des vacances d'automne, les enfants, dès le CP, sont tenus de porter un masque au quotidien, en classe comme en récréation, auquel s'ajoutent le lavage régulier des mains et le suivi des gestes barrières. On rappelle que les masques sont à changer au bout de 4 heures il faut donc en prévoir 2 pour une journée de classe.

Que l'on soit pour ou contre, ce port du masque est une obligation citoyenne établie par décret interministériel pour faire face à la crise sanitaire et à laquelle chacun est tenu de se plier (à l'exception rare d'enfants atteints de troubles médicaux relevant du handicap), aussi, aucun enfant ne se verra interdire l'accès à l'école sous prétexte qu'il n'a pas de masque mais il se verra soumis à l'obligation de porter celui que lui fournira l'établissement. Il est donc vivement recommandé que chacun s'équipe par ses propres moyens si l'on veut avoir le loisir du choix de la couleur et du confort, dans le respect des normes prescrites évidemment. La limitation du brassage des élèves est requise, aussi, à l'école Yves de Tonnac, nous attribuons et délimitons des zones de cour à chaque classe et organisons un temps de récréation en décalé, 3 classes à la fois.

L'accueil des élèves à 8h30 et à 13h30 se fait directement dans les classes, les départs à 11h30 et 16h30 se font par des sorties différentes, toujours pour éviter que

trop de gens ne se croisent. Les interventions de musique se font directement dans les classes plutôt que dans la salle commune d'art.

Les personnes extérieures à l'école ne peuvent y entrer et toutes les communications et inscriptions se font dorénavant exclusivement par voie informatique.

Autre conséquence directe de cette limitation des brassages, le retour à une semaine d'école à 4 jours et la disparition des TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) dont notre école était la dernière bénéficiaire dans la circonscription du Pays de Gex Nord. Chacun y verra un avantage ou un inconvénient, mais les conditions sanitaires ne devraient pas permettre le retour d'une semaine à 4 journées et demie, pour cette année en tout cas.

Les différentes sorties scolaires sont également annulées jusqu'à nouvel ordre et il en a été ainsi du voyage scolaire des CM2 prévu au mois de novembre.

Notre école est encore «relativement» épargnée concernant les cas directs d'enfants ou de personnels avérés positifs au Covid 19, et nous espérons que les protocoles mis en place suffiront à éviter la fermeture sanitaire de classes.

Les mesures sont certes contraignantes mais elles restent notre dernière chance d'éviter un confinement total que tout le monde souhaiterait éviter. Car, si une

majorité de nos élèves, ici à Versonnex, a pu, tant bien que mal, suivre les cours à distance lors du précédent confinement, on sait également que cela a pu être source de tensions au sein des familles, notamment lorsque l'accès au numérique pouvait être limité ou partagé entre tous les membres de la famille.

Par ailleurs, la fermeture en septembre dernier d'une classe à l'école maternelle de Bois-Chatton conduit les Conseils des deux écoles et la municipalité à se poser la question d'une possible fusion administrative des deux établissements afin d'éviter que cette fermeture ne se répercute sur l'élémentaire dans les 2 années à venir. La création d'un groupe de travail réunissant les divers acteurs des écoles, des parents et de la municipalité a été proposée lors du premier conseil d'école de l'année et aura pour objectif de convenir des modalités et condition d'une telle fusion.

Enfin, nous souhaitons publiquement à remercier tous les personnels municipaux et du centre de loisirs, les membres du sou et tous les parents qui soutiennent notre école dans ces moments difficiles où les natures se révèlent pour leur adaptabilité, leur vitesse de réaction et leur bonne volonté.

> Sylvain Blavet

Emma et Julia soutiennent Le Pal



En septembre dernier, Emma (à droite) et Julia (à gauche) visitaient Le Pal et se prenaient d'affection pour les animaux et la Fondation. Elles ont donc décidé de s'engager en vendant bracelets et gâteaux pour la bonne cause ! Quelques tours de pâtés de maisons plus tard, ces habitantes de Versonnex récoltaient une centaine d'Euros grâce à un voisinage bienveillant.

Nous sommes ravis de compter ces fillettes parmi les nouvelles marraines de Naoki et de Maléo !

Déneigement 2020-2021

QUE DIT LA LOI SUR LE DÉNEIGEMENT ET LE DÉVERGLAÇAGE ?

Les obligations de déneigement et de déverglacement ne sont pas les mêmes lorsqu'il s'agit d'une voie de circulation publique ou d'une voie privée dont vous êtes le propriétaire.

LES OBLIGATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LES VOIES DE CIRCULATION PUBLIQUE

En ce qui concerne les voies de circulation publique, c'est à **la commune** où se situe le bâtiment de se charger de l'entretien, d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, les quais, les places et les voies publiques. Ce sont donc **les agents municipaux qui doivent assurer le service de déneigement et de déverglacement.**

Voies publiques : Les équipes municipales assurent le déneigement des voies communales, des trottoirs, des parkings et groupes scolaires ainsi que le salage des secteurs dangereux (stop, virage, ronds-points, rue en forte pente). Le salage est limité pour des considérations environnementales.

Voies Privées : Leur déneigement n'est pas de la compétence des communes qui peuvent ne pas assurer ce service. Néanmoins, à Versonnex le déneigement et le salage des voies privées ouvertes des lotissements (voie principale uniquement) peuvent être assurés par les services communaux. La prestation est définie par les Services Techniques. Il est bien entendu que ce service ne peut être rendu qu'en fonction de la disponibilité des intervenants et du fait que la Commune n'assume donc pas la responsabilité de ce service. Si les responsables de voies ou lotissements privés souhaitent un déneigement plus rapide, il leur incombe de prendre contact avec une société pour assurer ce travail. Chacun doit donc s'organiser pour assurer le salage des endroits dangereux dans sa copropriété.

QUI DÉNEIGE SELON LES DIFFÉRENTS TYPES DE PROPRIÉTÉ ?

Un arrêté municipal (8 décembre 2010) précise que la responsabilité du déneigement et du déverglacement incombe aux **riverains**, c'est-à-dire aux personnes présentes dans le bâtiment, qu'il s'agisse des **propriétaires ou des locataires**. Dans le cas d'une **copropriété dite horizontale**, c'est-à-dire d'un lotissement, c'est à **chaque copropriétaire** d'assurer l'entretien du trottoir se situant devant son bâtiment.

Si vous êtes propriétaires d'une voie privée fermée à la circulation publique, vous êtes chargés du déneigement et du déverglacement du trottoir.



Plan de la voirie communale de Versonnex :

Compte tenu de l'évolution de l'enneigement, des contraintes réglementaires et financières notamment en matière de concurrence, le conseil municipal a décidé de ne plus faire appel à des prestataires privés, une nouvelle organisation a donc été élaborée pour permettre selon les conditions météorologiques le traitement de l'ensemble de la voirie publique avant 12h, les voies privées n'étant elles présent en charge qu'à partir de 13h et dans la mesure où les propriétaires, copropriétaires ou syndic, en auraient fait expressément la demande par une convention préalablement signée.

> Jacques Dubout

CCAS

Un petit mot qui j'espère vous trouvera en bonne santé.

Compte tenu des restrictions sanitaires nous vous avons envoyé en octobre une demande d'inscription pour un colis de Noël.



C'est avec plaisir que nous avons constaté que cette opération a remporté un énorme succès avec 40% d'inscriptions en plus par rapport à votre participation au repas.

Nous espérons que le contenu de votre «Cadeau de Noël» vous a apporté un peu de chaleur et nous vous souhaitons à toutes et à tous un joyeux Noël et une excellente santé.

ACTION DU CCAS

Après la catastrophe dans les Alpes Maritimes du 2 octobre, avec les inondations dont tout le monde à encore les images en tête, le CCAS de Versonnex a décidé de faire un don aux sinistrés.

Sur la suggestion de Sonia, qui a été très sensible à toutes ces personnes qui ont pour la plupart tout perdu et Danielle qui a retenu lors d'un reportage télévisé la ville de Breil sur Roya, nous avons décidé en commission le versement de 2000 € au CCAS de cette commune.

La commune de Breil sur Roya est comme nous une commune de 2200 habitants et a le même budget communal que nous, ce qui nous rapproche beaucoup.

Pensons que si cela nous arrivait, nous apprécierions que l'on pense à nous.

> Evelyne Martin



Une Versonnexoise dans le Vendée Globe

Isabelle Joschke, dont la maman Mireille Berenger habite Bois-Chatton, participe au Vendée Globe, course en solitaire autour du monde à la voile.

Ils étaient 33 marins au départ de cette course mythique qui se déroule tous les quatre ans.

Le parcours est simple : on part des Sables d'Olonne, on fait le tour du continent Antarctique et on revient.

Simple au niveau du règlement, mais c'est cette simplicité qui rend cette course extrêmement difficile.

Les bateaux ne sont pas tous identiques mais ils doivent correspondre à une jauge qui détermine leurs dimensions principales :

Longueur 18m28, largeurs 5m85, hauteur du mât 29m, tirant d'eau 4m50.

La course se déroule en solitaire et les participants n'ont droit à aucune assistance. Certains ont coutume de dire qu'il s'agit de l'Everest des mers.

D'après sa maman, Isabelle a toujours été attirée par la mer, mais c'est vers 20 ans que sa vie a définitivement basculé à la suite d'un passage à la mythique école de voile des Glénans à Paimpol.

Alors qu'elle étudie les lettres à la Sorbonne, Isabelle embarque sur un voilier pour un voyage vers le Brésil. Pour elle, c'est la révélation : elle fera de la mer son métier.

Dès son brevet de skipper en poche elle travaillera aux Antilles pour l'école de croisière de la MACIF puis aux États-Unis pour revenir ensuite vers la Méditerranée.

De passage à Lorient, elle fait la connaissance de la classe mini. Il s'agit de petits voiliers de 6m50 extrêmement puissants et formateurs. C'est à 27 ans qu'elle achète son premier bateau pour se lancer dans la folle aventure de la Mini-Transat. Lors de sa deuxième participation, elle remporte la première étape de cette course, sa victoire la révèle alors au monde de la course au large qu'elle ne quittera plus.

Après plusieurs participations à la solitaire du Figaro, course qui se déroule chaque année sur des bateaux monotypes d'environ 9m, elle participe à la transat Jacques-Vabre en 2017 et à la transat AG2R en 2018. Plus récemment, cette année elle a terminé le Vendée Arctique en solitaire après avoir cassé sa bôme, course qu'elle devait absolument finir pour être qualifiée pour le Vendée Globe

Son bateau : Macsf n'est pas un bateau de première jeunesse.

Il a été dessiné par le célèbre cabinet VPLP et construit en 2007.

Mené par Yann Elies, il a terminé à la cinquième place du Vendée Globe 2016.

Sa puissance modérée le rend un peu moins dur à mener que les bateaux plus récents et c'est le meilleur IMOCA ancienne génération à pouvoir être équipé de foils.

Le bateau a été repensé techniquement dans le but d'être plus rapide en course mais aussi mieux adapté à Isabelle et la vie à bord. L'ensemble de la structure a été revu, hormis la coque. C'est une véritable remise à neuf qu'il a connu avec 5 modifications majeures : ajout de foils, nouveau mât aile, nouvelle casquette, changement d'électronique et modification des voiles. Il peut prétendre gagner en rapidité, jusqu'à 30 % dans des conditions de navigation optimales.

Isabelle peut difficilement prétendre à la victoire mais son bateau peut lui permettre d'avoir une place plus qu'honorable au classement général.

N'oublions pas que la première victoire dans le Vendée Globe est de terminer la course.

> Patrick Heidelberger



Mercredis de Neige !

La saison de ski des Mercredis de Neige n'aura pas lieu cette année.

En effet, face à l'incertitude concernant la situation sanitaire à venir, le Conseil d'Administration a décidé de ne prendre aucun risque. Les séances Multisports sont, quant à elles, maintenues (Automne et

Printemps) dès lors que nous avons les autorisations pour les assurer.

Retrouvez toutes les infos de notre association sur notre site internet www.mercredisdeneige.fr



Le Sou des Écoles... motivé !!!

Nous espérons de tout cœur que dans les circonstances actuelles, vous et vos proches vous portez bien et que vous préparez les fêtes le mieux possible.

Du côté du Sou : lors de notre Assemblée Générale qui s'est tenue le 1^{er} octobre, le Sou a vu certains de ses membres partir. Mais heureusement notre équipe a aussi accueilli de nouvelles personnes, que vous reconnaîtrez peut-être sur la photo, ce qui porte notre Joyeuse Bande à 12 cette année.

Malgré des mois compliqués pour une petite association comme la nôtre, nous ne lâchons rien. Nous continuons, tant bien que mal, à organiser des événements afin de récolter des fonds pour les activités extrascolaires des enfants du village. Les projets proposés par les écoles sont de qualité et nous croisons les doigts pour qu'ils aboutissent.

Notre première initiative sur le thème d'Halloween, s'est avérée un succès. Cela a été rendu possible grâce à la générosité de M. Catherin, primeur du Pays de Gex,

Création de Jade et Lou



Création du Sou



qui a fait don de 30 citrouilles au Sou et que vous retrouvez tous les mercredis matin sur le parking de l'épicerie Vival.

Notre marché de Noël quant à lui n'a pu avoir lieu ! Il a fallu réagir. Des surprises pour les élèves au sein des écoles ont été proposées afin d'égayé un peu cette fin d'année difficile. De très jolis paniers garnis remplis de bonnes choses ont aussi été vendus,

ainsi que du chocolat de «la chocolaterie de Mélanie à Sauvigny» et du pain d'épices.

Quant à nos prochaines manifestations (vide grenier de Printemps, Kermesse...), elles seront annoncées sur notre page Facebook. Ne loupez pas l'information.

Le Sou des Ecoles de Versonnex vous souhaite de Bonnes Fêtes de fin d'année !

Créons Ensemble les souvenirs de nos enfants !!!

@: sou.versonnex@gmail.com



Vous pouvez suivre Isabelle sur le site internet du Vendée Globe : www.vendeeglobe.org



Cette pandémie nous enlève la joie de nous retrouver régulièrement pour pratiquer les activités manuelles qui nous font du bien.

Qu'à cela ne tienne, nous ne baissons pas les bras et pour garder le contact, notre atelier de mosaïstes amateurs s'est créé par le biais de l'application WhatsApp un groupe avec lequel nous échangeons, des photos, des idées, des nouvelles, des astuces, des sourires et des fous rires. C'est très vivant et du coup de nouveaux projets communs se tissent.

Et pour partager avec toute la population de Versonnex, nous allons prochainement créer une page «FACEBOOK», car notre site internet, il faut bien l'avouer est obsolète.

Si vous souhaitez partager vos connaissances ou votre passion contactez-moi. Isabelle ROBBE – Tel. 06 71 82 65 15

Rappel des activités pratiquées au sein de l'association.

Les ateliers se déroulent, habituellement, à la salle de «peinture sur soie» située derrière l'école maternelle, à côté de la salle de danse.

N'hésitez pas, à nous contacter:

Peinture sur soie

Lundi de 14h à 16h30
Geneviève TALET – Tel.04 50 41 89 84

Cartonnage ou Encadrement *

Mardi de 15h à 18h
Marie-Thérèse HANDSCHIN –
Tel. 04 85 03 12 82

Cartonnage

Jeudi de 14h15 à 16h30
Joëlle MERMINOD – Tel. 04 50 41 17 27

Mosaïque (tous les quinze jours)

Jeudi de 16h45 à 19h15
Isabelle ROBBE – Tel. 06 71 82 65 15

Encadrement

Les cours sont animés par une professionnelle, Brigitte DUGAST.

Dates programmées en 2021 :

21 janvier
27 février
13 mars
3 avril
29 mai.



L'atelier du mardi permet aux adhérents de préparer cartons, biseaux, papier en vue du prochain cours, terminer l'encadrement du cours précédent ou travailler en toute autonomie.

Inscrivez-vous dès maintenant, le groupe est limité.

Chantal BERNARD - Tel. 04 50 41 91 05
Marie-Thérèse HANDSCHIN –
Tel. 04 85 03 12 82

> Isabelle Robbe

En février participez au premier «troc aux graines»

Ami(e)s jardinier (ère)s qui avez trié, conservé, les graines de vos récoltes d'été ou qui encore maintenant en nettoyant votre jardin pour l'hiver ramassez les graines de fleurs ou autre, que diriez-vous de participer à ce premier «troc aux graines» ?



COMMENT ÇA MARCHE ?

1) Vous préparez des petits sachets de vos graines (une dizaine de graines par sachet), en indiquant la variété, la date de récolte et tout autre renseignement que vous jugerez utiles. Éventuellement (c'est facultatif) vous notez vos coordonnées, votre nom ou un pseudonyme.

2) Avant le 25 février vous déposez ces sachets dans une boîte prévue à cet effet devant la mairie.

3) Du 25 février au 27 février, nous trions les sachets reçus et les classons par catégories.

4) À partir du 27 février la boîte est ouverte, les sachets classés et vous venez vous servir en nouvelles graines !

Et bien sûr, même les jardiniers, jardinières, n'ayant pas déposé de graines pourront venir se servir !

Au delà de cet aspect social, les échanges de graines permettent de faire circuler la biodiversité cultivée (diversité génétique) afin d'éviter la consanguinité entre plantes identiques dans les petits jardins.

Il ne vous restera plus qu'à commencer vos semis et attendre fin avril pour... la nouvelle foire aux plants !

> Dominique Porteilla-Fournier



Ramassage Scolaire des Genévriers

À Noël, on rêve de jouets par milliers, de chants mélodieux et de sapins parés de mille feux. Les lumières des villes scintillent, les maisons sont décorées... et toutes les familles se réunissent (normalement) autour d'un délicieux repas. La magie de Noël, c'est vouloir faire plaisir aux autres.

Ainsi cette année, l'association de ramassage scolaire des Genévriers se joint aux lutins du Père Noël, pour vous souhaiter de Belles Fêtes de Fin d'Année, malgré cette situation épidémique si particulière.

Nous souhaitons tous que notre association créée depuis 1986 puisse encore accompagner nos chers enfants de Versonnex aux écoles publiques maternelles de Bois Chatton et primaires Yves de Tonnac.

Prenez soin de vous et de vos proches.



Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Versonnex organise un vide greniers le samedi 27 mars 2021 à la salle Pierre Jaques.

Inscription le mercredi 03 mars 2021 de 18h à 19h et le Vendredi 12 mars 2021 de 18h à 19h à la Caserne 21 chemin des Buissons.

Prix de 5€ la table et petite restauration buvette sur place

COVID-19



**QUAND ON AIME SES PROCHES,
ON NE S'APPROCHE PAS TROP.**

Ensemble, restons prudents.



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée
de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS
AVANTAGES
POUR LES
APICULTEURS ?

- Connaitre l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes



CYCLE DE VIE DU FRELON

Fin d'hiver début du printemps les fondatrices sortent.

Les fondatrices débutent leur activité fin février et ne commencent réellement à construire un nid primaire viable que vers la mi-mars (suivant les régions). A partir de ce moment, leurs besoins énergétiques (sucre) augmentent considérablement pour la recherche des matériaux et l'élaboration du nid primaire dans un lieu abrité (petit nid de la taille d'une orange au départ, ressemblant à un nid de guêpes, et potentiellement dangereux car souvent à hauteur d'homme, comme dans une haie, par exemple). Dans lequel elles effectueront leur première ponte. Elles assureront aussi l'alimentation des larves et surtout la régulation thermique du nid à une période relativement froide. Si la recherche des protéines pour l'alimentation de quelques petites larves est assez facile à un moment où les insectes abondent, il est beaucoup plus difficile de s'approvisionner en sucre. Les reproductrices sont capables de récolter du nectar sur les fleurs, mais elles semblent préférer les sources plus abondantes et faciles à récolter : déchets de fruits ou nectar contenu dans le jabot des abeilles.

C'est la période la plus propice à la capture des fondatrices par le piégeage de mi-mars à mi-avril pour éviter le développement des colonies. Mi-avril les pièges sont retirés car pas assez sélectifs. (Si possible, appâts alcoolisés avec vin blanc ou bière, sucre, et sirop de cassis ou confiture)

Fin du printemps - été, les colonies se constituent

Fin mai-début juin, la première génération d'ouvrières éclot et donne naissance à des individus de petite taille. Peu nombreuses, leurs besoins en nourriture pourront être satisfaits sur un petit territoire. Les besoins en énergie diminuent (température extérieure plus chaude) et il y a encore peu de larves à nourrir.

En juillet, il est très fréquent qu'une partie des ouvrières s'échappent du nid primaire et élaborent un nid secondaire, souvent à l'extérieur. (La littérature décrit que l'ensemble de la colonie déménage et crée un nid secondaire dans 70 % des cas. Le nid secondaire est fréquemment haut dans les arbres, parfois à plus de 20 mètres, mais pas toujours, étant parfois au sol dans un roncier. Ce nid secondaire s'accroît de semaine en semaine jusqu'à mesurer parfois un mètre de haut et peser plus de six kilos.)

En été, la population augmente, les besoins sont surtout de types protéinés pour l'alimentation des larves. La capture des insectes butineurs permet de combler en grande partie les besoins en protéines et énergie. Les futurs reproducteurs et reproductrices naissent et se fécondent jusqu'à l'arrêt d'activité du nid.

La destruction des nids commence mais ils sont difficiles à repérer.

Septembre octobre attaque des ruches.

(Apparition de mâles, puis de gynes qui, une fois fécondées, seront les futures fondatrices de l'année suivante).

En septembre, le nombre d'individus est souvent de l'ordre du millier dans les nids, la taille des larves est en progression et les besoins augmentent considérablement aussi bien pour les sucres que pour les protéines. Les premières nuits froides apparaissent. La prédation sur les ruchers s'accroît et devient souvent intolérable. Les frelons pénètrent dans les ruches pour prélever du miel et des abeilles. Le territoire de chasse s'agrandit et atteint l'ordre du kilomètre de rayon.

Il devient impératif pour les apiculteurs de protéger les entrées des ruches pour éviter la prédation mais aussi l'approvisionnement en miel.

Décembre janvier février migration des reproductrices

En novembre, les nids commencent à être visibles lors de la chute des feuilles donc peuvent être plus facilement détruits, ils peuvent être peuplés de plusieurs milliers d'individus. Fin novembre, les premières fortes gelées provoquent le dépeuplement des nids qui ne seront pas réutilisés l'année suivante. Les femelles reproductrices migrent vers des endroits abrités (souches d'arbres, tas de bois, grenier...). Les autres individus disparaissent pour la plupart. En résumé entre mi-mars et mi-avril mise en place de pièges spécifiques pour attraper les fondatrices. Ce piégeage doit être organisé, précis et limité dans le temps. Mi-avril les pièges sont retirés (sous peine d'attraper bon nombre d'autres insectes) et le repérage des nids commence. C'est l'affaire de spécialistes qui en capturant un individu puis en le relâchant vont évaluer l'emplacement du nid.

La lutte contre le frelon asiatique est un enjeu important à plusieurs titres :

Cette espèce invasive représente une menace qui va bien au-delà des abeilles mellifères. Les insectes sauvages représentent les deux tiers de ses captures. Ce n'est pas rien !

- **agro-écologique et économique** : il est en effet un redoutable prédateur pour les abeilles, provoquant des dégâts importants sur certains ruchers notamment par le stress qu'il engendre sur les colonies,
- **environnemental** : il est responsable d'une atteinte forte de la biodiversité du fait de la pression de prédation généraliste qu'il exerce sur une importante diversité d'insectes tels que les papillons, les mouches ou encore les araignées,
- **et sociétal** : il est en effet présent sur la quasi-totalité du territoire régional, en particulier au niveau des zones urbanisées, ce qui peut relever, dans certaines situations, d'un problème de santé publique.

> Dominique Porteilla-Fournier

Frelon asiatique

En cas de découverte d'un individu ou d'un nid vous devez impérativement alerter **les autorités compétentes**

• soit sur le site AURA Frelon Asiatique : www.frelonsasiatiques.fr/signaler-frelon-asiatique-auvergne-rhone-alpes.html

• et auprès de la mairie qui contactera un référent «frelon asiatique» du Pays de Gex.

En cas de suspicion de nid de frelon asiatique, ne cherchez en aucun cas à détruire le nid seul, même s'il est de petite taille et gardez une distance de sécurité autour du nid d'au moins 10 mètres.

QUELQUES RAPPELS SUR LE FRELON ASIATIQUE

Originaire du continent asiatique, l'espèce a été introduite en France en 2004 (très certainement importée accidentellement de Chine). Depuis, elle s'est répandue rapidement pour occuper aujourd'hui la quasi-totalité des départements français (Premières observations en 2015, premier nid en 2016 dans l'Ain, 100 l'ont été depuis Mai)

Et dans de nombreux pays d'Europe Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Pays-Bas et Suisse. Sa vitesse de propagation est proche de 100 km par an.



Que pouvons-nous faire à notre petit niveau pour respecter la nature autour de nous ? Voici quelques idées concernant le choix des végétaux d'une haie et certaines pratiques favorables à la biodiversité.

LES HAIES : leur plantation se fait plutôt pendant le repos végétatif (à partir de la chute des feuilles) et peut se poursuivre tant que le sol n'est pas gelé. Choisir des haies constituées d'arbustes indigènes (= originaires de la région) et variés comme le troène, le noisetier, le buis, l'églantier, l'aubépine, le lierre, le cornouiller, le sureau, le houx etc... permet aux oiseaux et autres petits animaux comme les écureuils de trouver fruits, baies et refuge lorsque la neige recouvre le sol.

Inversement, des haies constituées d'une seule espèce souvent exotique comme les thuyas ou les lauriers-cerises sont bien moins adaptées à notre petite faune. De plus, cette dernière espèce est toxique pour les humains et le bétail, et devient invasive en nature, au détriment des espèces locales...

TAILLE : La bonne période de taille des haies, si on veut éviter de déranger les oiseaux au nid, est d'octobre à février et autant que possible en veillant à la préservation des fruits (baies...)

LES FEUILLES MORTES : plutôt que de vouloir les évacuer, pourquoi ne pas simplement les laisser au pied des arbres ? Elles forment ainsi une couche appelée

L'hiver au jardin

litière, qui nourrit insectes, vers de terre, champignons etc... et qui se transforme peu à peu, sous leur action, en humus, humus qui à son tour nourrit les arbres. Laissons également quelques déchets de tailles et nous aurons la chance qu'un hérisson rassemble cette litière et ces déchets en igloo pour y passer l'hiver. De même, quantité d'amphibiens et d'insectes (papillons sous forme de chenille, chrysalide ou même adulte, œufs de criquets, syrphes etc...) s'y enfouissent pour se protéger du froid.

Le rouge-gorge, qui niche à terre, fouillera cette litière garde-manger pour trouver vers et insectes et ainsi compléter son régime de baies et graines.

LES MURGIERS (= pierriers) et cavités du sol servent d'abris d'hibernation aux lézards. Nous pouvons consacrer un petit coin du



jardin, à cet effet, en y amassant quelques cailloux de bonne taille.

Préserver des **QUILLES DE BOIS MORT** (portions de tronc sur pied de un à quatre mètres de haut) lors des abattages ou quelques tronçons de grosses branches au sol, favorise aussi la vie : écureuils, oiseaux, chauves-souris, papillons et amphibiens y trouvent de quoi se nourrir et des abris pour l'hiver. Emblématique, le lucane cerf-volant est un spectaculaire coléoptère, le plus grand de nos régions, qui habite dans ces souches plusieurs années de suite sous forme de larves, et qui est malheureusement en forte régression.

Pour être vivant notre jardin doit comporter un peu de zones naturelles, qui ne respectent pas « le propre en ordre » comme disent nos voisins helvètes !

> Pascale Steinmann

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Aérez au moins 10 min. par jour**
- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver**
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes**
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson**



www.prevention-maison.fr



adapa
AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE

Nos services D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide aux proches aidants
- Prévention
- Objets connectés
- Portage de repas
- Aide et soins à domicile
- Aide à la fonction d'employeur
- Alternatives aux domiciles
- Transport accompagné

Évaluation à domicile sans engagement
contact@adapa01.com
04 74 45 59 60

228 Avenue des Alpes
01170 GEX
Permanence le
Lundi 8h30 - 10h et le
Jeudi 8h30 - 9h30

Mairie
73 Avenue des Thermes
01220 DIVONNE LES BAINS
Permanence le
Jeudi 10h - 12h

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi

NOUVEAU SITE INTERNET
Retrouvez toutes les informations sur l'ADAPA en ligne
www.adapa01.fr

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES, BIENVENUE À :

LiLo FAY GSELL née le 20 août 2020

Toutes nos félicitations aux heureux parents



MARIAGES, FÉLICITATIONS À :

Pierre L'HOSTIS et Lucie DUNCEVIC, célébré le 19 septembre 2020

PACS du 1^{er} décembre 2020 entre Thierry GERESZ et Emilie DE-SMEYTERE

Tous nos meilleurs vœux de bonheur

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

La commune de Versonnex vend du bois de chauffage aux conditions suivantes :

- 4 stères maximum par personne
- Débité en 1 mètre

TARIFS :

- Sur place : 27€ le stère
- Livraison : 35€ le stère

Pour toute commande, merci d'adresser un courrier postal ou électronique à la mairie de Versonnex : 21 chemin Levé - 01210 VERSONNEX / mairie@versonnex.fr

VOTRE JOURNAL ÉVOLUE

Si vous ne l'avez pas encore fait, et que vous souhaitez continuer à recevoir la Feuille de Versonnex en version papier, merci de remplir le coupon suivant et de nous le retourner en mairie avant le 31 décembre 2020

Je soussigné

Demeurant à

Souhaite continuer à recevoir la feuille de Versonnex en version papier.

Fait à

Le.....

Signature :



INFOS BUS

Pour la ligne 814

Nouvelles dessertes des communes d'Ornex, Veronnex, Sauvigny, Grilly :

6 A/R quotidiens en semaine aux heures de pointes (6H à 8H et 17H à 19H) à destination de Coppet-Gare via Divonne-les-Bains.



Correspondance à Divonne-les-Bains, ancienne gare avec la nouvelle ligne 818 pour les passagers désirant se rendre à Nyon.



Pour la ligne 52

Suivez l'état du réseau en direct, avec l'app tpg



Pour la ligne 33

Horaires pour la semaine, pour le samedi dimanche. Direction Bellegarde ou Ferney/Divonne.

Suivez les horaires en direct, avec l'app «Ligne 33»

La feuille d'hiver de Veronnex
Journal municipal d'informations

Publication : Mairie de Veronnex

Nombre d'exemplaires : 950

Photo de couverture :

Marion Etignard

Photos : Commission communication

Impression : Imprimerie Gonnet

Graphisme : Sophie Bousser

Comité de rédaction :

Jacques Dubout, Emeline Hedrich,
Jean-Laurent Fervel, Patrick
Heidelberger

Coordination et secrétariat :

Sophie Bousser

PERMANENCES DES ÉLUS

Uniquement sur rendez-vous

Jacques Dubout, Maire

Evelyne Martin, 1^{ère} adjointe :
Commission CCAS, Logement

Patrick Heidelberger, 2^{ème} adjoint :
Urbanisme, Travaux, Environnement,
Informatique, Sécurité

Donata Roth, 3^{ème} adjointe :
Scolaire, Périscolaire, Personnel

Jean-Laurent Fervel, 4^{ème} adjoint :
Démocratie participative, Réunions de quartiers

Marie-Anne Soletti, 5^{ème} adjointe :
Finances, Budget, Achats, Appel d'offres

Emeline Hedrich, Conseillère déléguée :
Animation, Culture, Manifestations,
Bibliothèque, Communication

MAIRIE

21 Chemin Levé - 01210 Veronnex
Tél : 04.50.41.15.59 - fax : 04.50.42.72.35
Mail : mairie@veronnex.fr
Site : www.veronnex.fr

Horaires :

Lundi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mardi : 8 h - 12 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 8 h - 14 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Consultant urbanisme

Mariana Lyrio SUR RENDEZ-VOUS

BIBLIOTHÈQUE

21 Chemin Levé - 01210 Veronnex
Tél : 04.50.41.19.49
Mail : bibliotheque.veronnex@orange.fr

Horaires :

Mercredi : 14h à 18h

Samedi : 10h à 13h

LES NUMÉROS UTILES

> **Gendarmerie d'Ornex** : 04 50 40 59 30
(ou le 17)

> **Chèque volé** : 08 92 68 32 08

> **Carte bancaire volée** : 08 92 70 57 05

DÉCHÈTERIE

Route de Cessy
Lieu-dit Chemin Levé
01210 Veronnex
04 50 42 74 74

FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

De novembre à février :

Du lundi au vendredi : de **8h30 à 12h** et de **13h30 à 17h**

Le samedi non-stop : de **8h30 à 17h**

Le dimanche matin de **9h à 12h**

En dehors de ces horaires, merci de ne rien déposer sur le domaine publique.

Santé

> **Centre hospitalier Alpes Léman** (CHAL)
04 50 82 20 00

> **Centre hospitalier de la région Anecy**
04 50 63 63 63

> **Polyclinique de Savoie** (Annemasse)
0 826 30 41 00

> **Hôpital de Saint Julien** 04 50 49 65 65

> **Hôpital cantonal de Genève**
00 41 22 372 33 11

> **Hôpital de la Tour** (Meyrin)
00 41 22 719 61 11

> **Centre antipoison** (Lyon) 04 72 11 69 11

> **Centre des grands brûlés** (Lyon)
04 78 61 89 50

> **Centre de soins Infirmiers ADMR**
04 50 99 95 45

> **Pharmacies de garde** 32 37

> **Pharmacie Doreau** Veronnex
04 50 41 14 13

> **Pompiers : 18 Gendarmes : 17 SAMU 15**

> **Appeler les secours depuis un portable : 112**

SERVICES D'AIDE ET D'ÉCOUTE

> **Centre départemental de solidarité**

Tél. : 04 50 42 12 65 (Saint-Genis Pouilly)

> **Numéro national enfants disparus**
116 000

> **Enfance maltraitée** 119

> **Violence conjugale info** 39 19

> **Samu social** 115

> **N° d'urgence unique pour sourds** 114

> **SIDA Info service** 0 800 840 800

> **Info Cancer service** 0 810 810 821

DIVERS

> **ERDF dépannage** 0 800 333 074

> **ERDF raccordement** 0 810 144 684

TAXI

Philippe Taxi 06 08 47 27 54

Mail : philippe.taxi@wanadoo.fr

Quelques numéros de téléphone :

> **Service de gestion et valorisation des déchets** de la CCPG : **N° vert : 0 800 800 215** : renseignements sur le tri, le compostage, les problèmes de collecte, commande de poubelles, composteurs.

> **Allo Encombrants :**
04 50 20 65 86 pour vous débarrasser de vos objets volumineux sur RV.



VERONNEX
www.veronnex.fr